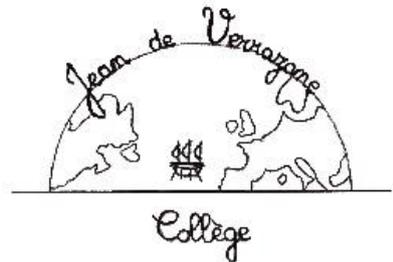


<https://college-verrazane.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article357>



Mon enfant est absent au collège. QUE DOIS-JE FAIRE ?

- INSTANCES et documents - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS -

Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2022

Copyright © Collège Jean de Verrazane - Tous droits réservés

Mon enfant est absent au collège. QUE DOIS-JE FAIRE ?

1) J'APPELLE LE COLLEGE le jour même, à 7h45, pour prévenir de l'absence de mon enfant en précisant le motif de l'absence (malade, RDV médical, hospitalisation, problème de transport...).Retour ligne automatique

F N° : 04 72 53 70 40Retour ligne automatique

F Mail : aed.0692703n chez ac-lyon.fr

2) JE REMPLIS ET SIGNE LE BILLET D'ABSENCE, dans le carnet de correspondance de mon enfant, qu'il présentera aux surveillants ou aux CPE dès son retour au collège.

Rappel : A partir de 4 ½ journées d'absences injustifiées par mois, un signalement absentéisme à l'inspection académique est automatiquement effectué (Code de l'Education Article L131-8).

Une absence est injustifiée si le motif n'est pas recevable et/ou si elle n'a pas été régularisée dans le carnet de correspondance.